

TALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION  
INFORMATISCHE AUFEZEICHNUNG  
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION  
NOTA D'INFORMAZIONE  
TER DOCUMENTIE**

Brussels, April 1974

PRELIMINARY REPORT ON THE PROBLEMS OF POLLUTION AND  
NUISANCES CONNECTED WITH ENERGY PRODUCTION

The Action Programme on the environment adopted by the Council in July 1973 stipulated that the Commission would draw up before 31 December 1973 a preliminary report on the problems of pollution and nuisances connected with the production of energy.<sup>1</sup>

This report has just been approved by the Commission at their meeting on 3 April 1974. The complexity of the subject, the need to take account of the most recent factors in evaluating the medium-term production prospects, the fluid and changing nature of some economic data following recent events and the need to find an objective basis for appraisal are just some of the reasons why this report has only recently been communicated to the Council.

As laid down in the programme, the report gives detailed consideration to three types of pollution which are of particular importance: thermal pollution of water and pollution due to sulphur dioxide (SO<sub>2</sub>) and oxides of nitrogen (NOx). This report will form the basis for discussion with national experts and in the light of these discussions the Commission will forward proposals to the Council as soon as possible, and by 31 July 1974 at the latest.

The report is based on a number of estimates of energy production and consumption which may be altered in the light of new economic development strategies. Consequently, these estimates must only be regarded as working hypotheses.

With this reservation, the report makes the following points:

A. For thermal releases the need to:

- (i) consolidate existing data and improve our understanding of the effects of thermal releases on our environment;
- (ii) plan the siting of new power plants on a European basis by a systematic exchange of information between Member States of the Community;

<sup>1</sup>SEC(74)1150.

- (iii) encourage the widespread use of wet cooling towers as early as possible;
- (iv) develop dry cooling towers as quickly as possible and for the post-1985 period at the very latest;
- (v) take all the appropriate steps to use the heat lost from power plants and in particular nuclear power plants.

B. For sulphur dioxide the need to:

- (i) reduce the sulphur content in gas oils;
- (ii) promote the use of low-sulphur fuel oils in some areas where SO<sub>2</sub> pollution is at present very severe or is likely to become so;
- (iii) organize a more rational supply of clean fuels in those areas and for those consumers who are most in need of such fuels;
- (iv) promote desulphurization and any other technical developments to reduce SO<sub>2</sub> emissions into the atmosphere.

C. For the oxides of nitrogen, the need to:

- (i) promote research into the effects of oxides of nitrogen on man and the environment;
- (ii) develop suitable measuring methods;
- (iii) take preventive action with regard to both stationary and mobile NOx emitting sources.

The report also shows that the maintenance of a high level of energy production and the need to protect the environment cannot and must not be regarded as contradictory or opposing objectives.

Energy is not only a means by which humanity can meet a number of economic and social needs but also an important factor in improving living conditions and the quality of life, including the environment itself. It is against this background that the report adopted by the Commission should be viewed.

In the letter forwarding the report to the Council, the Commission reserves the right to re-examine some of the assumptions about energy utilization put forward in the document and to make additions as work progresses in the various sectors of energy policy (supply, economic development, research, environment, etc.).

ALSMANDENS GRUPPE  
SPRECHERGRUPPE  
SPOKESMAN'S GROUP  
GROUPE DU PORTE-PAROLE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WERDVOERDER

**INFORMATION**  
**INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG**  
**INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION**  
**NOTA D'INFORMAZIONE**  
**TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, avril 1974.

**RAPPORT PRELIMINAIRE CONCERNANT LES PROBLÈMES DE POLLUTION ET DE  
NUISANCES RELATIFS A LA PRODUCTION D'ÉNERGIE**

Le Programme d'action en matière d'environnement adopté par le Conseil en juillet 1973 prévoyait que la Commission établirait avant le 31 décembre 1973 un rapport préliminaire de synthèse sur les problèmes de la pollution et des nuisances relatifs à la production énergétique (1).

Ce rapport vient d'être approuvé par la Commission au cours de sa réunion du mercredi 3 avril 1974. La complexité du sujet, la nécessité de tenir compte des éléments les plus récents pour évaluer les perspectives de production à moyen terme, le caractère fluide et changeant de certaines données économiques par suite des événements récents, la recherche d'une base objective de jugement, sont autant de raisons qui expliquent que ce rapport ne soit communiqué au Conseil qu'à cette date.

Le rapport traite en détail, ainsi que le stipule le programme (2), trois types de pollution qui sont particulièrement importants : le réchauffement des eaux, la pollution par l'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>) et par les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Ce rapport servira de base de discussions avec des experts nationaux ; puis, à la lumière de ces discussions la Commission présentera des propositions au Conseil dès que possible et au plus tard le 31 juillet prochain.

Le rapport est fondé sur certaines estimations de production et d'utilisation de l'énergie susceptibles d'être modifiées dans le cadre de nouvelles stratégies de développement économique. Ces estimations doivent dès lors n'être considérées que comme des hypothèses de travail.

Cette réserve étant faite, le rapport fait ressortir ce qui suit :

A. Pour les rejets thermiques, la nécessité :

- de regrouper les données existantes et d'améliorer les connaissances sur les effets des rejets thermiques sur l'environnement,
- de programmer la localisation des sites de nouvelles centrales sur une base européenne par un échange systématique d'informations entre les Etats membres de la Communauté,
- d'encourager l'utilisation à grande échelle et dès que possible des tours de refroidissement à voie humide,
- de développer aussi rapidement que possible et certainement pour la période après 1985 des tours de refroidissement à voie sèche,
- d'utiliser par tous moyens appropriés la chaleur perdue par les centrales, spécialement par les centrales nucléaires.

(1) SEC(74)1150

(2) J.O.C. 112 - 20 déc. 1973

B. Pour l'anhydride sulfureux, la nécessité :

- de réduire la teneur en soufre des gas-oils,
- de promouvoir l'emploi de fuel-oils à basse teneur en soufre dans certaines zones où la pollution par le  $SO_2$  est dès à présent très forte ou pourrait le devenir,
- de réaliser un approvisionnement plus rationnel en combustibles propres dans les zones et pour les usagers qui ont le plus besoin de tels combustibles,
- de promouvoir la désulfuration et tous autres développements techniques en vue de réduire l'émission de  $SO_2$  dans l'atmosphère.

C. Pour les oxydes d'azote, la nécessité :

- de promouvoir la recherche sur les effets des oxydes d'azote sur l'homme et l'environnement,
- de développer des méthodes de mesures appropriées,
- de prendre des mesures préventives à l'égard des sources tant stationnaires que mobiles émettant des  $NO_x$ .

Le rapport montre également que le maintien d'un niveau élevé de productions énergétiques et la nécessité de protéger l'environnement ne peuvent pas et ne doivent pas être considérés comme des objectifs contradictoires ou opposés.

L'énergie ne permet pas seulement à l'humanité de satisfaire un certain nombre de besoins économiques et sociaux, mais elle est également un facteur important d'amélioration des conditions de vie et de la qualité de la vie y compris l'environnement proprement dit. Tel est le contexte dans lequel se place le rapport adopté par la Commission.

Dans la lettre de présentation du rapport au Conseil, la Commission se réserve la possibilité de revenir sur certaines des hypothèses d'utilisation de l'énergie émises dans le document et de le compléter à mesure de l'avancement de ses travaux sur les divers aspects que revêt la politique énergétique (approvisionnement, développement économique, recherches, environnement, etc...).